



Transport de Marchandises FCO (Formation Continue Obligatoire)

Personnes concernées

Tout conducteur(trice) de véhicules de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), aussi bien en transport public qu'en transport privé de marchandises (N1 ou N3).

Objectifs de la formation

Se perfectionner aux règles de l'éco-conduite et aux règles de sécurité

Connaître les applications réglementaires régissant la profession.

Avoir connaissance des règles et principes relatifs à la santé, la sécurité routière et la sécurité environnementale. Être conscient de l'importance du monde du transport et des attitudes positives à développer à son égard.

Contexte

A compter de la mise en place du contrat de progrès dans le transport, tout conducteur(trice) de véhicules de transport de marchandises, doit tous les 5 ans, suivre une FCO (Formation Continue Obligatoire) lui permettant de procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique.

Selon l'arrêté du 3 janvier 2008 relatif au programme et aux modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises, modifié par arrêté du 12 juin 2025 publié au JORF du 19 juin 2025

Notre différence sur la FCO ECO +

Utilisation du logiciel FUEL COST CONTROL

- *Un renforcement du module écoconduite avec un bilan individuel, éligible au dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) selon la Fiche TRA-SE-101.*
- *Des économies réalisables sur votre consommation d'environ 5% .*
- *Un bilan de conduite individuel et un certificat de réalisation*
- *Un certificat remis à chaque conducteur justifiant de leur pratique à un module complémentaire d'éco-conduite*

Contenu de la formation

ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA FORMATION (0h30)

BILAN DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE AUX TRANSPORTS ET A LA SECURITÉ ROUTIERE (1h30)

Règlementation du transport et sécurité routière

PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE RATIONNELLE AXÉE SUR LES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET LA RÉDUCTION DE L'INCIDENCE DE LA CONDUITE SUR L'ENVIRONNEMENT : 13h dont 7h20 pour la pratique de la conduite (6h20 de conduite et 1h de commentaires pédagogiques)

Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :

- la prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule
- le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée
- le chargement, l'arrimage, la manutention des marchandises dans le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule
- évaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial : 30 minutes de conduite individuelle comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques

Eco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants :

1°/ Chaque stagiaire réalise un parcours de référence de 40 minutes comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques.

- Pendant ce parcours enregistrement de la consommation et prise de note par le formateur avec le logiciel FUEL COST CONTROL. Les participants qui ne conduisent pas sont observateurs de la conduite de leur collègue et analysent la prestation à l'aide d'une grille d'évaluation simple.

2°/ Débriefing de l'audit et analyse des données en salle d'une durée de 1h30



Transport de Marchandises FCO (Formation Continue Obligatoire)

- Comparaison des relevés, souplesse de conduite...
- Définition de l'éco conduite, les enjeux environnementaux et économiques.
- Les principes liés au véhicule.
- Les principes liés à la conduite (Comportement du conducteur, technique de conduite).
- Les nouvelles technologies.
- Théorie sur la conduite préventive : Distance de sécurité, freinage, temps de réaction. Savoir regarder.

3°/ Eco-conduite guidée : Chaque participant réalise le même parcours de référence réalisé en amont avec l'appui du formateur si besoin soit 40 minutes incluant 5 minutes de commentaires pédagogiques. Les données sont enregistrées et analysées en fin de conduite.

APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS (6 heures)

- La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport routier de marchandises et notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex : fonction publique)
- La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur du transport de marchandises (transport public, location et transport en compte propre) en national et en international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

SANTÉ, SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET SÉCURITÉ ENVIRONNEMENTALE (7 heures)

- Prévention des risques physiques, hypovigilance,
- Aptitude physique et mentale,
- Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence au travers d'exercices pratiques permettant une approche des situations à risques,
- Principes élémentaires de secourisme,
- Règles de circulation et de signalisation routière,
- Risques de la route, facteur aggravant liés aux véhicules lourds,
- Accidents du travail en circulation comme à l'arrêt,
- Circulation dans les tunnels,
- Franchissement des passages à niveau,
- Les risques et comportements préventifs à l'abord des zones de chantiers et d'intervention des personnels travaillant sur les réseaux routiers,
- Les effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants,
- Criminalité et trafic des clandestins.

SERVICE ET LOGISTIQUE (4 heures)

- Comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service,
- Environnement économique du transport routier de marchandises, organisation du marché.

ÉVALUATION DES ACQUIS ET SYNTHÈSE DU STAGE (3 heures)

Code RS ou RNCP

Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises Code RS : RS5769 Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026



Transport de Marchandises FCO (Formation Continue Obligatoire)

Prérequis

Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C, C1, C1E ou CE en cours de validité et avoir satisfait à l'obligation de formation initiale (FIMO) ou en avoir été dispensé(e)

Avoir signé une convention My CEE STEDIS 15 jours minimum avant l'entrée en formation (renseignement auprès de notre agence)

Durée

35 heures pouvant être réparties sur 5 jours, fractionnables en 3j + 2 J dans un délai maximum de 3 mois

Formateurs

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et une validation de ses compétences

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation

Lieu de formation

Au sein d'une agence CityPro, bénéficiant d'un agrément, accordé par les services de la DREAL du territoire, pour dispenser les formations professionnelles des conducteurs du transport routier de marchandises

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques et pratiques. En cours collectifs. Sur la route, sur véhicule et/ou sur simulateur pour la conduite

Validation des acquis

Test théorique et pratique

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre CityPro ou sur city-pro.info